



**MUNICIPALITÉ DE  
BAIE-JOHAN-BEETZ**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ**, convoquée le 3<sup>ième</sup> jour du mois de février deux mille vingt-cinq à 19 heures à la Salle de conférence, située au 15 A rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

**sont présents :** M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1  
M. Sylvain Roy, conseiller, poste 2  
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3  
M<sup>me</sup> Maryse Bourque, conseillère, poste 4  
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

**sont absents:** M. Sébastien L'Écuyer, maire  
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5

**aussi présent:** M. Martin Côté, directeur général

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par M. Sylvain Roy, maire suppléant de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 03. M. Martin Côté fait fonction de secrétaire.

**2. Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. Sylvain Roy, maire suppléant
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2025
4. Résolution 2025-02-03-01 concernant le Schéma de couverture de risque révisé
5. Période de questions
6. Levée de la séance

**3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2025**

Il est proposé par Étienne Lemieux, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 20 janvier 2025 soit adopté.

**4. Résolution 2025-02-03-01 concernant le Schéma de couverture de risque révisé en sécurité incendie de la MRC de Minganie**

Considérant que le schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie est à sa version finale;

Considérant que le plan de mise en œuvre a été présenté à chacune des municipalités qui en ont fait la demande;

Considérant que le schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie doit être adopté par résolution municipale pour être déposé au ministère de la Sécurité publique;

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Étienne Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

D'adopter le Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie de la MRC de Minganie 2025-2035;

D'adopter le Plan de mise en œuvre qui en découle pour la Municipalité de Baie-Johan-Beetz.

**5. Période de questions**

**6. levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 08.

---

Martin Côté  
secrétaire

---

Sébastien L'Écuyer  
Maire <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.